



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le **22 MAI 2025**

ID : 057-245700695-20250519-D2025\_65\_SI-AR

## DECISION 2025-65

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la volonté de sécuriser et contrôler l'accès des utilisateurs du gymnase communautaire à Rodemack,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Le marché de fournitures « équipement du contrôle d'accès du gymnase à Rodemack comprenant les serrures et le logiciel de contrôle de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs » est conclu le 19 mai 2025 avec la société LEGALLAIS – LEGALLAIS SIEGE - TSA 50002 - 14907 CAEN CEDEX 9, France, pour un montant de 23 969,91 € H.T. soit un total de 28 763,89 € T.T.C..

#### **Article 2 :**

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 19 mai 2025

Le Président,

Michel PAQUET



